

## ODJ du conseil municipal N° 32 du 20 septembre 2018

Convocation : du Mercredi 12 Septembre 2018

Présents : Bernard FERRET, Maire, Gilles FORT et Sandra VICENTE Adjoint, Sébastien ALAUZET, Nicolas RAYNAL, Christine DURIEZ, Vincent CLASSINE. Nicolas TRICHAUD, Emmanuel BISTES, Lorraine FONVIELLE, Grégory FABRE, Corinne MALBERT, Verena VOARINO, Frédéric DELAFUENTE. Patricia VELLARINO

Absent Excusé : Néant

Secrétaire de Séance : Véréna VOARINO

Ouverture de la séance : 20H45

Procurations : Grégory FABRE à Véréna VOARINO / Lorraine FONVIELLE à Vincent CLASSINE / Nicolas RAYNAL à Gilles FORT / Emmanuel BISTES à Sébastien ALAUZET

### Approbation du dernier compte rendu N° 31 du 26 Juillet 2018

## Délibérations

### 1. Transfert des Frais d'étude vers travaux / budget commune

En 2016 et 2017 des études ont été réalisées pour le projet aménagement de la traversée du village. Ces études ayant été effectuées il y a deux ans, il faut soit les réformer, si elles ne sont pas suivies de travaux, ou les intégrer aux travaux par le biais d'une opération d'ordre. (Étude topographique, 2 316 € et AVP 4 620 €)

**En dépenses** Cpte 2313 (Construction) 6 936 € => **En recettes** au Compte 2031 (frais d'études) 6 936 €

**15 pour / 0 contre / 0 abstention**

### 2. Virement montant AC (Attributions de Compensation) pour travaux de voirie lotissements

Le montant de l'AC investissement voirie a été calculé avec les travaux à effectuer pour les lotissements. Or, les lotissements sont situés dans le périmètre communal, les travaux à effectuer sont à la charge de la commune et n'auraient pas dû être comptés dans les AC.

Il y a donc lieu de virer une partie de l'AC investissement vers le programme voirie (251) de la commune afin de pouvoir mandater les factures à venir des travaux de voirie lotissements => **36 640€ 60**

**En Dépenses** Réseau voirie (Cpte 2151 )36 640.60€ => **en recettes** AC investissement (Cpte 2046) 36640.60€

**15 pour / 0 contre / 0 abstention**

### 3. Avenant à la convention d'adhésion au service de médecine préventive au 1<sup>er</sup> Juillet 2018

Suite à l'enquête réalisée par le CDG 81 en matière de santé au travail auprès des collectivités affiliées et à

la réalisation d'un état des lieux de la prévention des risques professionnels, celui-ci a décidé de refondre les prestations du service de prévention des risques professionnels à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Afin d'intégrer les nouvelles modalités d'actions et de tarification du service « prévention », il est nécessaire de signer un avenant à la convention d'adhésion du service médecine préventive dont les principales nouveautés sont :

- Mise en place d'une nouvelle prestation de réalisation ou de mise à jour « clé en main » du document unique d'évaluation des risques professionnels,
- Mise en place d'une prestation d'accompagnement à la réalisation du document unique gratuite pour les collectivités adhérentes au service médecine préventive,
- Mise en place d'un tarif préférentiel d'intervention du service « prévention » (hors prestations non facturées déjà couvertes par la convention) pour les collectivités adhérentes au service de médecine préventive et de santé au travail : 400€/jour
- **15 pour / 0 contre / 0 abstention**

#### 4. Dissolution du SIVU du Gaillacois,

Le 15 Mai 2018, les délégués ont acté la dissolution du SIVU au 31 Décembre 2018 ainsi que les grandes lignes des conditions de liquidation.

Le comité syndical a programmé l'arrêt des comptes en section d'investissement au 30 Juin 2018.

L'arrêt des comptes en section de fonctionnement est fixé au 30 Septembre 2018 afin de procéder à la liquidation de toutes les charges inscrites au budget, s'étalant jusqu'au 31 Décembre 2018.

La clôture des comptes permettra ainsi de valider le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice afin de procéder à la dissolution dans les délais impartis.

Malgré la dissolution, l'idée est de réussir à maintenir le lien entre les communes afin d'essayer de mutualiser

**15 pour / 0 contre / 0 abstention**

#### 5. Modification des statuts du SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable)

Les travaux de réflexion commun au sein du groupe de travail H2o ont démontré la pertinence de regrouper les structures produisant de l'eau potable sur le territoire de l'Agglo CAGG. Dans un premier temps l'intégration du syndicat de Vieux dans le SIAEP dès 2019 impose une modification des statuts afin d'accueillir les nouvelles communes. Il était aussi important, afin de préparer au mieux le transfert d'autres compétences comme l'assainissement ou le DECI, de mettre les statuts du syndicat en corrélation avec ces deux nouvelles compétences.

C'est ainsi que les membres du comité syndical réunis le 3 Septembre ont validé les nouveaux statuts en y incluant une compétence optionnelle "à la carte" concernant la partie service public de la DECI (**D**éfense **E**xtériore **C**ontre l'**I**ncendie) mais aussi une compétence optionnelle portant sur l'assainissement. Les communes qui en feront le choix pourraient transférer la compétence DECI dès le 01/01/2019 ainsi que l'assainissement au SIAEP et ce avant la date obligatoire du transfert à la l'AGGLO au 01.01.2020

Nous serons amenés à délibérer certainement au prochain conseil sur le transfert de la DECI, Gilles vous donnera plus de détails.

Un inventaire technique et comptable des réseaux d'assainissement collectifs et des stations va débuter très prochainement.

En 2020, la Communauté d'agglomération va récupérer la compétence DECI et l'assainissement.

**15 pour / 0 contre / 0 abstention**

## 6. Proposition d'achat de la maison de Madame Carrié

Un petit rappel : Rue des jardins, un RDC plus un étage, deux pièces en bas (18.5m<sup>2</sup> et 12m<sup>2</sup>) idem en haut, avec un escalier central. Soit un petit 60/63 m<sup>2</sup> si on dispose l'escalier différemment. Il y a aussi un jardin (685m<sup>2</sup>).

Tout est à refaire, sauf les murs et la façade. L'extérieur et la toiture reste à remanier.

Le coût d'achat est estimé à 36 380 € avec les frais notariés. Nous détenons actuellement un ensemble de devis pour tout remettre en état. Un total de 43 785€ € TTC incluant les frais de démolition et l'assurance dommages ouvrages. En terme d'aides une simulation des services de l'agglomération nous indiquent pouvoir obtenir proche de 15 000 €. Il reste à financer : 65 000€ : il est possible de solliciter des éco prêts pour rénovation énergétique à 0.25% et du prêt PAM de la caisse des dépôts à 1.6%. À compléter par un prêt de 15 000€. L'opération s'équilibre et peut se solder sur 15ans

**13 pour / 0 contre / 2 abstentions**

## 7. DM sur la suppression de la régie photocopies

Monsieur l'Inspecteur de la Trésorerie de Gaillac nous a informés avoir été invité par la Direction Départementale des Finances Publiques à vérifier l'utilité des régies rattachées à la sa trésorerie ; à ce jour, plus de 100 régies y sont rattachées.

La régie « photocopies » de notre commune n'est pas utilisée puisqu'aucun versement n'a été effectué cette année. En conséquence, Monsieur l'Inspecteur de la Trésorerie de GAILLAC, par mail en date du 16 août 2018 nous informe qu'il serait souhaitable de la supprimer.

**15 pour / 0 contre / 0 abstention**

## 8. DM sur la durée d'amortissement du budget assainissement

Nous avons déjà délibéré sur cette durée le 16 Mai, il faut juste ajouter (ci-dessous en rouge)

Réseaux d'assainissement .....50 ans (2156)

Stations d'épuration et construction .....50 ans (213)

Frais d'études, de recherche et développement .....10 ans (203) **et un an pour ceux < 1000€**

Bien de valeur unitaire < 500€.....1 an

**15 pour / 0 contre / 0 abstention**

## 9. Délibération pour demandes de subventions

A l'agence de l'Eau Adour Garonne pour les opérations travaux de réhabilitation du réseau de LAVAL et reconstruction du poste de relevage et la mission de maîtrise d'œuvre, établissement de plans topographique, tests de fumée et mission SPS pour cette même opération

Cette délibération ainsi que la réalisation des travaux est conditionnée à l'obtention de la subvention.

Nous pouvons espérer une subvention à hauteur de 60%.

Trois devis sont parvenus à la Mairie, l'analyse est en cours.

**15 pour / 0 contre / 0 abstention**

## **10. Délibération Modificative sur la demande de Subvention DSIL aménagement centre bourg.**

Dans le cadre de l'aménagement de la traversée du village, la commune avait sollicité l'Etat par l'intermédiaire de la préfecture de région au titre du DSIL (dotation de soutien à l'investissement local). Cette demande porte sur les deux espaces : carrefour et parvis de l'église et espace détente piétonnier et panoramique (de l'église au monument aux morts). Nous avons demandé 40 % de 297 222 €, il nous est octroyé 30% soit 90 000€ (sur les fonds DSIL) et avons déjà obtenu 87 855€ sur les fonds DETR. Nous devons rectifier la délibération précédente afin d'ajuster les nouveaux montants

**15 pour / 0 contre / 0 abstention**

## **11. Transfert des Frais d'étude vers travaux / budget assainissement**

**Idem que dans le budget commune,**

En 2016 des études ont été réalisées pour le projet de réhabilitation des étangs de lagunage. Ces études ayant été effectuées il y a deux ans, il faut soit les réformer, si elles ne sont pas suivies de travaux, ou les intégrer aux travaux par le biais d'une opération d'ordre. (Complément au schéma d'assainissement CT2E : 540 € à amortir sur un an puisque inférieur à 1 000 € (frais d'études, zonages, études topographiques : 20818.90 €= à amortir sur 10ans).

**15 pour / 0 contre / 0 abstention**

## **Information diverses**

- **Dissolution du syndicat Lezert Vieulac => à titre d'information seulement.**

La communauté d'Agglo CAGG disposant de la compétence GEMAPI, cette dernière s'est substituée de fait en date du 12 Juillet 2018 au syndicat. Les modalités de la dissolution n'étant pas très claires, je ne peux vous donner plus de précisions. En effet, comme pour le SIVU du Gaillacois il reste de la trésorerie. Les Communes membres ont expressément spécifié lors de l'Assemblée Générale que le solde de trésorerie revienne aux communes membres.

**Point sur l'assainissement :** Les travaux de terrassement et de remodelage de l'ancienne lagune sont en passe d'être terminés, la noue, ainsi que la ZRV (zone de rejets végétalisées) sont également terminées, il ne restera plus que la partie enherbement (semis principalement) et la pose de la clôture.

**Point assainissement Route de Laval :** vendredi 14 septembre à eu lieu l'ouverture des plis, deux candidats ont répondu. Les montants proposés sont conformes aux demandes.

**Point assainissement Bourdet :** Chaque puits de relèvement dispose de deux pompes de relevage. Une des deux pompes au puits du Bourdet est tombée en panne. Choix => changement par une pompe neuve ou réparation de la pompe défectueuse car aucun entretien n'a été effectué depuis la création (2002) => 3 570 € TTC

**Point sur la fin des travaux du presbytère,** Travaux extérieurs terminés, il reste juste un jour de travail pour le crépi à l'intérieur des combles et la pose d'un isolant (certainement à faire par nos agents). Tout s'est très bien déroulé sans

trop de contraintes pour les locataires concernés, à qui 1 mois de loyer a été offert. La mairie est très satisfaite et tient à souligner la qualité du travail réalisé par l'artisan.

Comme convenu lors du vote du budget primitif, il est nécessaire d'avoir recours à l'emprunt pour financer cette importante réparation.

Concernant l'emprunt, la discussion a aussi porté sur la durée : 15 ou 20 ans ? A l'unanimité le conseil souhaite partir sur une durée de 15 ans.

**Une petite info sur le projet MAM** (Maison d'Assistantes Maternelles) que nous avons décidé de reporter. Il y a sur notre commune 26 enfants de moins de trois ans recensés par la CAF. Trois sont accueillis en crèche et vous avez pu lire dans la lettre d'info que nous disposons à présent de 30 places au domicile des assistantes maternelles (même si deux partent en retraite dans un an, sept places de moins).

**Travaux voirie :** Les travaux de réfection de voirie pourraient démarrer en Octobre

Petit rappel des travaux et chiffrages : 60 000 € TTC

Chemin des Albaris => 725 m =>16 120 € TTC (voirie + busage déjà réalisé)

Chemin de Gatens (partie 580 m) =>14 829 € TTC

Chemin de la Sirventié (370 m) => 7 398 € TTC

Bourdet (120m) => 3 296 € TTC

Chemin du Matet (545m) =>18 222€ TTC

Nous avons également réalisé des travaux de curage de fossé : Route de Matet, route de Gatens sur toute la longueur et des Albaris => 4 536€ TTC et la route de Galdou => (estimatif à cette heure car facture non parvenue => 2 800€ TTC)

Nous avons demandé des devis pour la réfection de la voirie et trottoirs des deux lotissements à deux entreprises (en attente)

**Travaux investissement école :** L'agglomération octroie une enveloppe de 60 € TTC d'investissement par enfant scolarisé.

Le choix s'est porté sur le changement du lino du dortoir de la maternelle suite à l'agrandissement réalisé en 2017. Nous avons choisi aussi de déplacer la cuve de gaz qui se situe actuellement enterrée dans l'enceinte de la cour et de la placer sur le côté de l'espace restauration scolaire. Elle sera positionnée à l'emplacement du stationnement handicapé actuel, ce dernier sera décalé. Le déplacement de la cuve de gaz se fera sans doute aux vacances de la Toussaint.

### **Point sur la rentrée.**

N'ayant été conviés à aucune réunion de préparation (hormis les changements d'horaires scolaires), les membres élus en charge du scolaire et périscolaire et moi-même, ne sommes pas en mesure de faire de compte-rendu.

Je m'en remets aux élus parents et "grands parents" qui ont des enfants scolarisés à Senouillac pour donner un avis et faire remonter les informations. Ces informations pourront bien sûr nous aider à appuyer et défendre vos remarques si elles vont dans l'intérêt de l'enfant et également dans l'intérêt de ce que nous avons toujours défendu pour l'école de Senouillac.

La mairie n'a plus la maîtrise de l'organisation du temps ALAE depuis le transfert de compétences. La transmission d'information se fait difficilement de la part de la communauté d'agglomération...Situation assez difficile à accepter après tout le travail et l'implication fournis pour la mise en place de l'ALAE multi-sites.

La commune de Senouillac tient à déplorer le manque de concertation et de lien entre Mairie / ALAE / Communauté d'agglomération.

Suite à notre demande, un point sera fait tous les 15 jours (1mercredi/2) entre le directeur de l'ALAE multi-sites,

Romain Seiller et Vincent Classine, l' élu référent en la matière.

### **Notre site internet.**

Il ne fonctionne plus car il a été piraté et la remise en état est assez coûteuse.

Plusieurs possibilités s'offrent à nous :

- 200€ pour le réparer + un investissement de 1000€ /an pour l'héberger et ainsi bénéficier d'un dispositif de sécurité bien plus important afin d'éviter les aléas que nous rencontrons actuellement et avons déjà rencontré.
- Rester sur un dispositif bien plus basic à moindre coût mais de moins bonne qualité en terme de prestation et de configuration de site internet.

A l'unanimité, le conseil souhaite maintenir le même niveau de qualité de notre site internet malgré l'investissement que cela représente. Nous souhaitons rester dans cette dynamique en terme de support de communication et d'information sur la commune pour nos administrés et autres.

**Lundi 24/09 : début du chantier de réparation des chenaux de la sacristie.**

Prochain conseil le Mardi 23 Octobre 20h30